



Ville de  
POIX DU NORD

République Française - Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le **24 JUIN 2026**  
ID : 059-215904640-20260611-DELIB\_2026\_045-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES :		
En exercice 19	Présents 18	Votants 18
Date de la convocation : 5/06/2026		
Date d'affichage : <b>24 JUIN 2026</b>		

Numéro de la délibération :  
**DELIB\_2026\_045**

### SEANCE DU 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Julien LEPOLARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU RONCHIN, Mme Julie BETHENCOURT, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, M. René LECUYER, Mme Carole GARCIA.

Etait absent excusé : M. David LEDUC

Secrétaire de séance : Mme Alice NAVEAU RONCHIN

### **Objet : Création d'un tarif de location de salles communales pour des activités commerciales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances,  
Considérant la nécessité de fixer un tarif spécifique pour l'occupation des salles communales dans le cadre d'activités commerciales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
18		

décide :

- de créer un tarif de location des salles communales applicable aux activités commerciales
- de fixer ce tarif à 42 € par mois
- de préciser que ce tarif sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,  
Certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Alice NAVEAU RONCHIN

Le maire,  
Julien LEPOLARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le **24 JUIN 2026**  
Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.